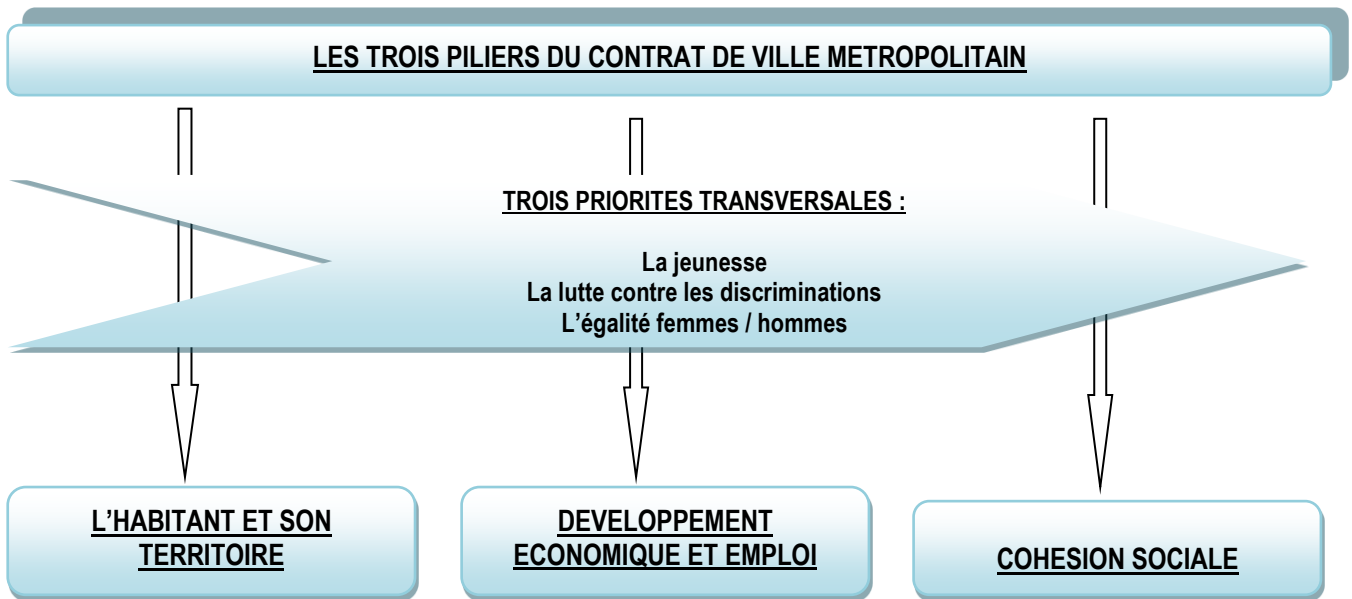


## LES ENJEUX DES 3 PILIERS DU CONTRAT DE VILLE METROPOLITAIN 2015-2022



### A. LES TROIS PRIORITES TRANSVERSALES

#### ▪ La jeunesse

Il s'agit dans ces quartiers de :

- Développer les relations de proximité, de confiance, d'accompagnement global, de soutien aux initiatives jeunes (créer ou consolider des espaces ressources, des lieux de vie, des espaces intergénérationnels), en prenant en compte autant que possible les différents handicaps ;
- Mobiliser les parents dans le lien avec l'école, développer des pratiques participatives autour du soutien et de l'accompagnement de la parentalité (exemple le club CLAS) ;
- Développer le service civique ;
- Développer le réseau de parrainage ;
- Accompagner les jeunes vers la formation, la qualification et l'emploi ;
- Agir sur les niveaux de qualification des jeunes au moyen des clauses d'insertion ;
- Promouvoir des actions de prévention et promotion de la santé notamment auprès des jeunes ;
- Améliorer les relations entre les jeunes et les institutions.

#### ▪ La lutte contre les discriminations

Les actions qui pourraient être soutenues dans le cadre de ce plan de prévention et de lutte contre les discriminations au titre de la politique de la ville pourraient s'articuler autour de :

- Sensibiliser les acteurs de l'emploi, de l'insertion, de l'action sociale, du logement, de l'éducation, de la santé et des services publics ;
- Renforcer la qualification juridique des acteurs ;
- Favoriser l'accès aux droits des victimes de discriminations au travers des cellules d'écoute et d'un accompagnement juridique ;
- Poursuivre les actions en faveur de l'interculturalité ;
- Favoriser l'accueil, l'accompagnement et l'intégration dans les domaines prioritaires tels que l'apprentissage de la langue française, la connaissance des droits et devoirs citoyens et l'accès aux services de droit commun, l'accès à l'emploi (exemple charte entreprises et quartiers) ;
- Impliquer davantage les habitants et les associations dans la vie du quartier ;

- Développer des nouvelles modalités de recrutement afin de lutter contre les discriminations à l'embauche (méthode IOD, plateforme vocationnelle ...).

- **L'égalité femmes – hommes**

Les priorités retenues sont :

- Combattre le sous-emploi des femmes en favorisant une démarche d'accompagnement global des femmes vers l'accès à l'emploi et notamment des jeunes et celles les plus éloignées du marché du travail ;
- Faire reculer les répartitions traditionnelles et prescriptives des rôles sociaux entre les sexes et lutter contre toutes les formes de violences faites aux femmes ;
- Faciliter l'accès aux droits des femmes et des filles, garantir au quotidien l'égalité républicaine ;
- Déconstruire les stéréotypes sociaux et culturels chez les hommes et les femmes.

Enfin, concernant l'axe égalité et citoyenneté, il est nécessaire de prendre en compte l'articulation entre le droit des femmes et la laïcité, afin de lutter contre le risque de radicalisation de ce public accentué par la répartition traditionnelle des rôles sexués et leur isolement.

Ces priorités seront déclinées dans des actions qui seront spécifiques ou dans le cadre d'une approche intégrée.

Le sport et la culture sont des vecteurs essentiels du vivre ensemble et des valeurs citoyennes. Favoriser l'accès à la culture et aux pratiques sportives, développer la reconnaissance de la diversité culturelle et valoriser l'interculturalité, faciliter les conditions d'expression, notamment des jeunes, augmenter la fréquentation des équipements sportifs et culturels, contribuent à améliorer l'insertion sociale.

## **LA PARTICIPATION DES HABITANTS**

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a inscrit le principe de co-construction de la politique de la ville avec les habitants.

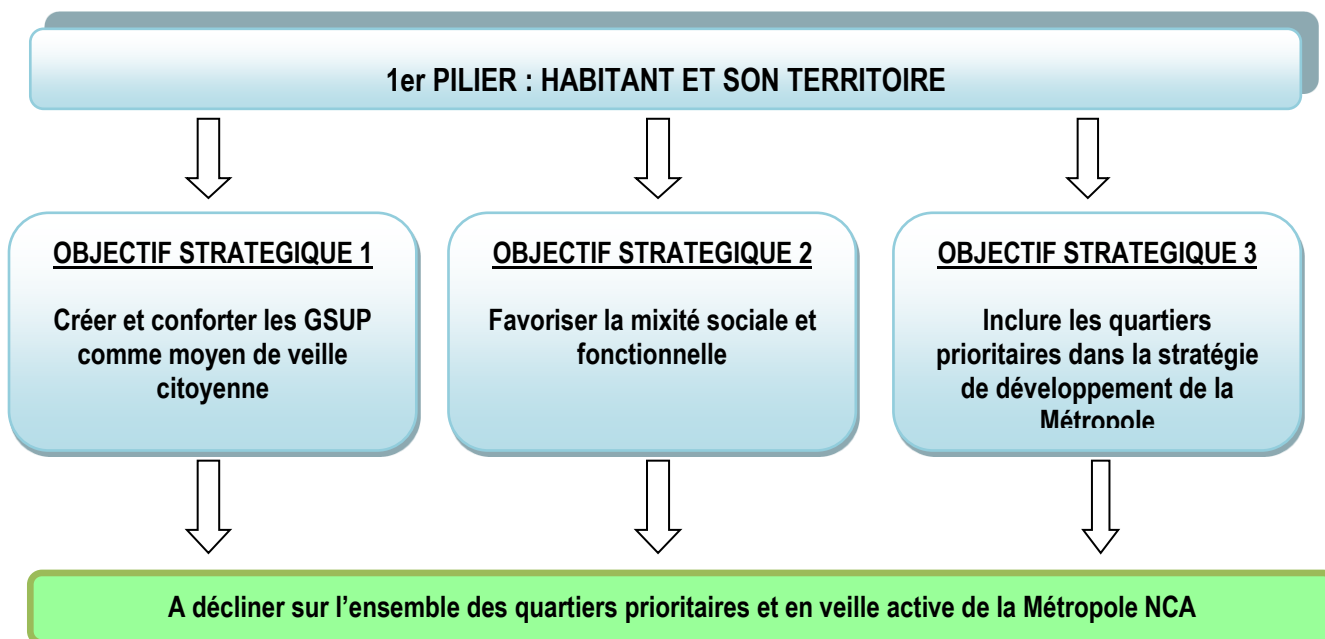
La participation des habitants sera mise en œuvre en s'appuyant sur les différents outils complémentaires et coordonnés dont :

- ☒ **Les conseils citoyens** sur tous les territoires de la géographie prioritaire (collèges composés d'habitants/acteurs économiques et d'associations) ;
- ☒ **Les maisons du projet**, en lien avec les projets de renouvellement urbain sur les quartiers prioritaires ;
- ☒ **Un fonds de participation des habitants** sur chacun des territoires en géographie prioritaire (FPH).

Seront examinées les actions qui soutiendront **les démarches de participation des habitants**, visant les objectifs suivants :

- Faire participer les habitants à la vie de leur quartier et renforcer le lien social entre les habitants ;
- Stimuler, appuyer les initiatives citoyennes et les aider à construire des projets contribuant à l'animation du quartier ;
- Contribuer à les impliquer en tant qu'usagers des futurs espaces urbains de leur quartier et à l'amélioration de leur cadre de vie.

## B. LE 1<sup>ER</sup> PILIER : HABITAT ET SON TERRITOIRE



Les priorités opérationnelles qui pourraient être retenues :

### Objectif stratégique n° 1

- Revaloriser le cadre de vie des habitants dans les quartiers ;
- Accompagner la GUP<sup>1</sup> : appui en ce qui concerne l'ingénierie et la formation des acteurs ;
- Assurer un appui en matière de diagnostic, d'animation des conventions GUP et de fonctionnement ;
- Responsabiliser les habitants.

### Objectif stratégique n° 2

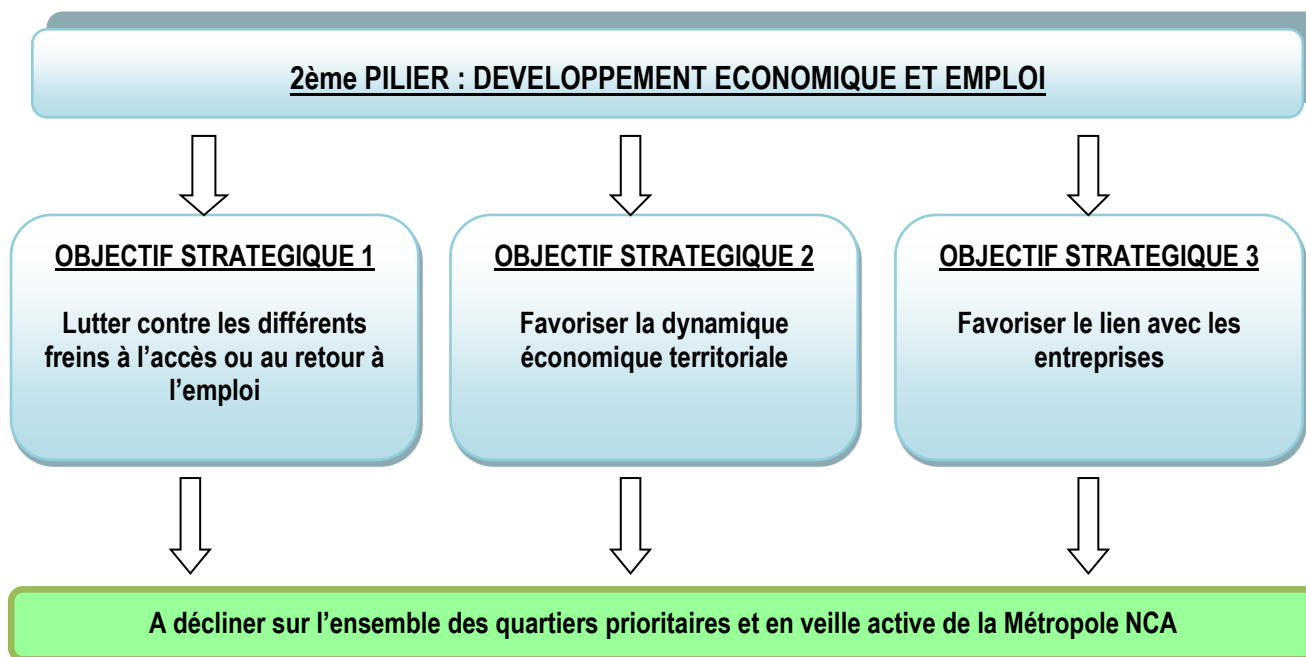
- Améliorer l'accès aux droits et l'accompagnement au logement et relogement ;
- Favoriser l'appropriation des espaces publics en visant une mixité dans les usages ;
- Mettre en place des outils permettant un suivi de la politique de peuplement.

### Objectif stratégique n° 3

- Faciliter la mobilité ;
- Désenclaver les territoires prioritaires (notamment Ariane, Carros, Vence, Nicea, Las Planas, Paillon) notamment par le développement et la diversification d'offre commerciale, d'équipements à destination de l'ensemble de la population métropolitaine (en articulation avec la politique globale de l'Habitat et les NPRU et PNRQAD) ;
- Accompagner des sites en sortie de rénovation urbaine : soutien aux mesures préconisées par l'ANRU au titre des Plans Stratégiques Locaux (PLS).

<sup>1</sup> Dans la mesure où l'intervention ne bénéficie pas de financement au titre de l'ANRU

## C. LE 2EME PILIER : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI



Les priorités opérationnelles qui pourraient être retenues :

### Objectif stratégique n° 1

- Soutenir les actions relatives à l'insertion professionnelle et à l'accès à la mobilité des personnes en recherche d'emploi, quel que soit leur niveau de qualification ;
- Favoriser une démarche d'accompagnement global des jeunes femmes vers l'accès à l'emploi et notamment les plus éloignées du marché du travail ;
- Développer des outils innovants afin de répondre à l'évolution des besoins des habitants au regard des freins repérés tout au long de la durée du contrat de ville ;
- Porter une attention particulière à la problématique de l'accès à l'emploi en situation de handicap, notamment sur les territoires Nice Paillon et Point du Jour.

### Objectif stratégique n° 2

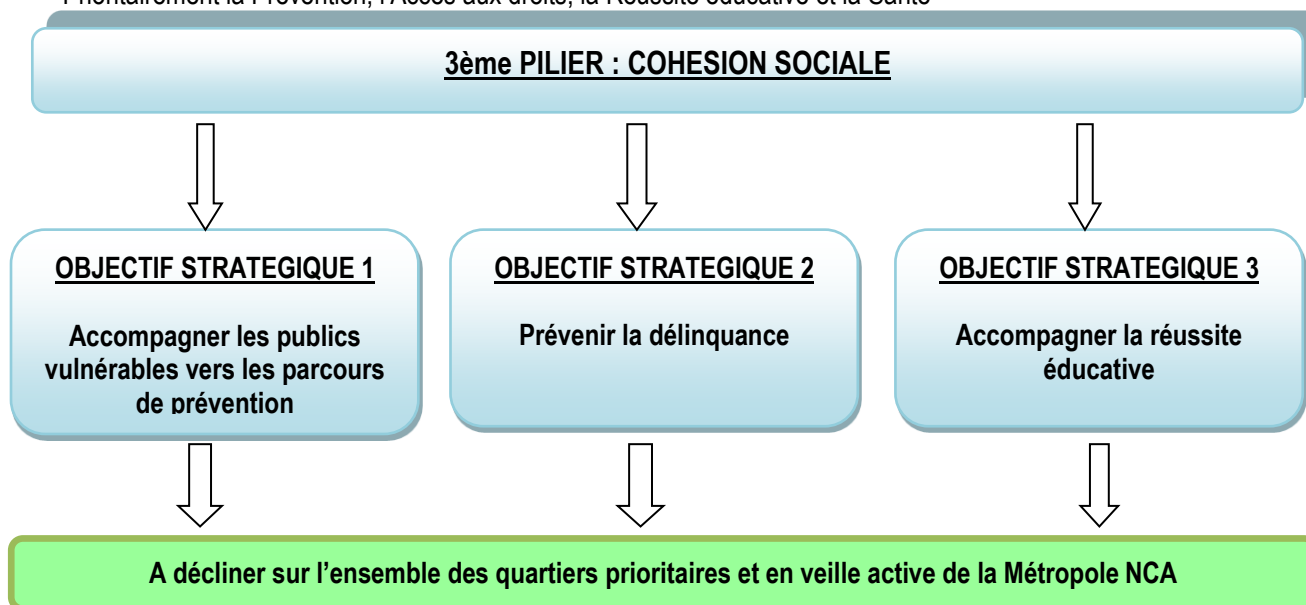
- Faciliter et encourager l'implantation de nouvelles entreprises au sein des quartiers prioritaires et l'initiative économique des habitants, afin de favoriser l'implantation d'activités nouvelles productrices d'emploi ;
- Accompagner l'essor de projets de l'économie sociale et solidaire notamment par le soutien aux structures de l'IAE, le développement des clauses d'insertion et l'appui à l'émergence d'initiatives nouvelles ;
- Sensibiliser et soutenir la création d'entreprises : amorçage de projets et sensibilisation à l'entrepreneuriat ;
- Renforcer et diversifier les activités commerciales de proximité et les services (pendant du volet habitat et cadre de vie, pour les territoires bénéficiant d'une opération de renouvellement urbain notamment), entre autres en favorisant l'implantation de commerces de proximité.

### Objectif stratégique n° 3

- Développer le lien entre les entreprises et l'éducation nationale : avec une attention particulière sur les élèves en difficultés et les décrocheurs de l'éducation nationale sans solution et sans diplôme ;
- Améliorer la mise en réseau avec les entreprises de proximité, mais également avec celles présentes sur le territoire métropolitain, pour favoriser les échanges entre le monde économique et les demandeurs d'emploi (découverte des métiers, stages...) ;
- Lutter contre les représentations mutuelles entre acteurs économiques, demandeurs d'emploi et professionnels de l'insertion.

## D. LE 3EME PILIER : COHESION SOCIALE

Prioritairement la Prévention, l'Accès aux droits, la Réussite éducative et la Santé



**Les priorités opérationnelles qui pourraient être retenues :**

### Objectif stratégique n° 1

- Favoriser l'accès aux droits et aux services ;
- Développer une politique de prévention et d'éducation à la santé ;
- Prendre en compte les besoins des publics spécifiques (personne en errance) en matière d'accès aux soins, de prévention et de promotion de la santé avec une attention particulière sur la souffrance psychique.

### Objectif stratégique n° 2

- Développer et renforcer la politique menée dans le cadre de la prévention et de l'aide aux victimes en lien avec les deux Tribunaux de Grande Instance concernés ;
- Favoriser l'accompagnement et la médiation sociale renforcée :
  - Améliorer la tranquillité publique,
  - Agir contre le désœuvrement des jeunes ;
- Poursuivre la politique de lutte contre la récidive (développer la mise en œuvre des mesures de travaux d'intérêt général) ;
- Renforcer la gouvernance territoriale de la lutte contre la délinquance (avec la mise en place dans chaque commune qui a un quartier prioritaire d'un CLSPD actif et de cellule de veille avec suivi individualisé et partenarial des primo-délinquants).

### Objectif stratégique n° 3

- Valoriser les compétences des parents en les associant à la réussite éducative de leur enfant dès le plus jeune âge, soutien à la fonction parentale ;
- Favoriser les conditions de la réussite scolaire (accompagnement scolaire et lutte contre le décrochage scolaire et l'absentéisme) ;
- Favoriser la continuité éducative sur les différents temps de l'enfant (temps scolaire – périscolaire et extrascolaire).

**Les thématiques relatives à la prévention de la délinquance feront l'objet d'un appel à projets spécifique.**